

NATIONS UNIES
CONSEIL
ÉCONOMIQUE
ÉT SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.14/194
28 janvier 1963
FRANCAIS
Original: ANGLAIS



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Cinquième session
Léopoldville, février-mars 1963
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT SUR D'AUTRES ACTIVITES RELATIVES AUX TRANSPORTS

E/CN.14/194

Page 2

transport et à raccorder de façon appropriée le réseau de transport de la Nigéria à celui des pays voisins. Les spécialistes des questions de transport dans la sous-région sont peu nombreux et ils sont débordés par les tâches courantes; ils n'ont donc le temps de se consacrer ni à la recherche ni à des analyses approfondies des propositions de développement de grande envergure. Les échanges de vues du Secrétariat ont mis en lumière d'autres exemples de problèmes particuliers à la solution desquels la CEA pourrait apporter un concours. Ainsi, le Gouvernement du Sierra Leone se préoccupe de l'avenir de son réseau ferroviaire dont la rentabilité n'est pas assurée. Les services de la marine marchande de la Nigéria et du Ghana, seuls pays de la sous-région qui exploitent des lignes nationales, se préoccupent de l'organisation et de l'exploitation d'une West African Conference Line (WALCO).

Parmi les autres questions qui ont été examinées figurent les programmes bilatéraux et multilatéraux visant à uniformiser les solutions aux problèmes de tarif et de transit pour les voyageurs, marchandises et véhicules dans la sous-région, le financement des transports et les moyens de coordonner les aides financières étrangères de toutes sources.

On procède actuellement au rassemblement systématique de statistiques et d'autres renseignements sur la situation des transports et son évolution dans la sous-région; un document sera soumis en temps utile pour examen à la réunion qui doit être convoquée en vertu du deuxième paragraphe du dispositif de la résolution 60 (IV).

La résolution 61 (IV) concernant les transports à travers le Sahara, prie le Secrétaire exécutif d'étudier et d'évaluer de façon approfondie, en collaboration avec les gouvernements intéressés les problèmes techniques

La section des transports étant établie, on a pu réfléchir au programme de travaux futurs de la Commission dans ce domaine. Jusqu'à présent, les activités ont été entreprises sur une base sous-régionales en Afrique de l'ouest et en Afrique de l'est. Conformément aux décisions antérieures de la Commission et aux recommandations de la Conférence des transports d'Afrique orientale, les problèmes sous-régionaux seront l'objet d'une attention constante. Cependant, le moment est venu d'examiner également un certain nombre de problèmes qui, à des degrés divers, sont communs à tous les pays d'Afrique. Compte tenu des décisions antérieures de la Commission et des recommandations de la Conférence des transports d'Afrique orientale, le Secrétaire exécutif a préparé des suggestions pour un programme de travail plus systématique et plus général qui figure sous la rubrique 22 du Programme de travail et priorités (E/CN.14/230). Il conviendrait notamment de signaler les points suivants: l'examen détaillé qu'il est proposé de faire de la demande actuelle et future de services de transport, compte tenu de l'évolution probable dans l'industrie, l'agriculture et le commerce, d'après des études effectuées sur place; l'examen des méthodes les plus rationnelles de coordination et de développement de tous les modes de transport d'après les coûts relatifs, compte tenu de l'utilisation des moyens de transports actuels afin de réduire au minimum les coûts de transport. D'autres travaux importants de recherche proposés concernent le financement des transports, les problèmes législatifs et administratifs, les problèmes de transit, notamment dans les pays sans accès à la mer. Le Secrétariat compte également s'attacher davantage à l'amélioration de la portée et de la précision des statistiques de transport en Afrique.

La Commission estime peut-être que le moment est venu d'envisager, dans le domaine des transports, des arrangements intergouvernementaux plus continus et applicables à tous les pays africains pour compléter les arrangements déjà pris au plan sous-régional, dont l'exécution est en cours. Le Comité permanent du commerce et la Conférence des transports d'Afrique orientale ont tous deux recommandé la création d'un Comité permanent des transports. Toutefois, un certain nombre de difficultés pratiques devront être résolues et l'on pourrait peut-être envisager l'adoption

d'une solution intermédiaire (voir document sur les Comités permanents, E/CN.14/177). Il est également indispensable de développer les relations de travail avec les autres organisations qui s'occupent des problèmes de transport en Afrique. Ainsi, c'est à l'Organisation de l'aviation civile internationale qu'incombe en premier lieu, le développement des transports aériens en Afrique; cependant, il faudrait que ses travaux soient soigneusement coordonnés aux études et décisions concernant les autres modes de transport. Le Fonds spécial des Nations Unies est en mesure de financer des études de préinvestissement dans le domaine des transports et d'élaborer des programmes de formation. C'est l'Organisation internationale des télécommunications qui est responsable des questions touchant les télécommunications. La CCTA s'occupe d'un certain nombre de problèmes technologiques et se trouve peut être mieux placée que la CEA pour se charger des principales activités dans ce domaine. Des organisations internationales non gouvernementales telle que la Fédération routière internationale jouent également un rôle important. Il semble que la CEA soit en mesure d'encourager la coordination de ces activités.

- - - - -